

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE LALIZOLLE**

**Séance du 23 juillet 2020**

L'an deux mil vingt, le vingt-trois juillet à onze heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la Présidence de Gilles Trapenard, Maire.

Présents : Mrs Chades, Conduché, Deschamps, Pernet, Pesson et Trapenard, Mmes Chiron, Kahane et Puravet

Excusé : Mrs Claisse et Desfarges

Formant la majorité des membres en exercice.

Mme Sophie Bernat, agent communal, a été désignée secrétaire.

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11

Présents : 9

**Date de convocation :** 18/07/2020

**Date d'affichage :** 18/07/2020

**- Schéma directeur des eaux usées et des eaux pluviales : demande de subvention**

Une première réunion de préparation de l'étude diagnostique du réseau d'assainissement s'est tenue le 15 juillet dernier avec le Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau (BDQE) et le bureau d'étude Impact Conseil.

M. Deschamps explique qu'à l'issue de celle-ci, il a été suggéré de déposer rapidement les dossiers de subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental.

Il indique que l'Agence de l'Eau finance ce genre d'investissement car chaque usager de l'assainissement collectif paye une taxe de modernisation des réseaux de collecte qui lui est reversée. Le dossier la concernant est parti le 20 juillet dernier et ne nécessitait pas de délibération.

La commune verse, quant à elle, une cotisation annuelle au BDQE permettant notamment d'être assistée en matière d'assainissement collectif. Il interviendra alors, dans ce cadre, pour suivre l'étude. Le Conseil Départemental, de son côté, subventionne également les études et travaux d'assainissement.

M. Deschamps fait un bref résumé de l'historique du réseau d'assainissement actuel : des premiers signes de faiblesse sont connus en 2010, lors d'une étude diagnostique réalisée par le bureau Egis Eau. Ces dysfonctionnements sont ensuite confirmés par le bureau Impact Conseil lors des travaux d'installation d'une pompe de relevage en 2016-2017 et par des signes de pollution en 2019. Il rappelle donc que l'objet de cette nouvelle étude permettra de disposer d'un état des lieux précis du système d'assainissement et de planifier, en fonction des priorités, les investissements nécessaires.

M. Deschamps indique s'être trompé dans l'annonce du coût de l'étude dans le bulletin municipal et lors du dernier Conseil : il s'élève en effet à 25 000 € HT et non à 36 000 € HT, ce dernier chiffre étant celui de l'autre bureau ayant répondu à l'appel à candidature.

Mme Kahane s'interroge sur un tel écart de prix entre les deux prestataires. M. Deschamps explique que les offres ont été analysées sur la base de trois critères (le prix, la technicité et les délais d'exécution), que le candidat non retenu était le mieux disant que sur un seul des trois et qu'il présentait des surcoûts de main d'œuvre et d'analyse.

M. Deschamps rappelle le plan de financement de cette étude :

- coût total : 25 044 € HT
- Conseil Départemental : 7 513 € (30 %)
- Agence de l'Eau Loire Bretagne : 12 522 € (50 %)
- autofinancement : 5 009 € (20 %)

Vote : l'ensemble des membres présents arrête ce plan de financement

## **- Questions diverses**

> *distribution du bulletin municipal*

M. Trapenard regrette que les tous les bulletins municipaux du mois de juillet n'aient pas été distribués à temps pour assurer notamment la pub de la représentation théâtrale auprès de la population.

> *constitution du Comité des Fêtes*

Une erreur s'est glissée dans le bulletin municipal puisque la réunion constitutive du Comité des Fêtes se tiendra le vendredi 31 juillet (et non le samedi).

Des flyers et affiches ont circulé pour l'annoncer et il semblerait que quelques personnes soient déjà intéressées.

> *création d'une page Facebook*

Mme Kahane demande s'il ne serait pas envisageable de créer une page Facebook pour la commune afin que le programme des festivités et les actualités soient mieux relayés. M. Pesson confirme que c'est le meilleur outil pour assurer le partage d'informations. Cette page viendrait alors compléter le site Internet déjà existant.

L'ensemble du Conseil Municipal approuve cette idée.

Mme Kahane, M. Chades et M. Pesson proposent alors leurs services pour en devenir les administrateurs.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée.